

Procès-verbal du conseil municipal du 17 mai 2024

Membres présents : Maryse GRENAT, Gilles GRENAT, Jean-Claude DEBUS, Benjamin GRENAT, Vincent REQUET, Jérôme HAUTEVILLE, Karen ANCEY, Marie-France VIGNES

Membres excusés : Antonio MONTES (donne procuration à Gilles GRENAT), Cyrille GALLAY (donne procuration à Jérôme HAUTEVILLE)

I- Approbation du procès-verbal de la séance du 5 avril 2024

Vote : Accord à l'unanimité

II- Nomination d'un secrétaire de séance : Marie-France VIGNES

Vote : Accord à l'unanimité

III- Affaires financières

1- Ligne de trésorerie

Afin de faire face à un besoin de trésorerie dans l'attente du versement des subventions, Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de renouveler la Ligne de Trésorerie Interactive (LTI) auprès de la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes située 88 route d'Aix les Bains 74500 Annecy pour un montant de 150 000 €, à partir du 5 juillet 2024 pour une durée de 1 an, aux meilleures conditions du marché.

Vote : Accord à l'unanimité

2- Convention de maîtrise d'ouvrage avec l'AFP La Forclaz-La Baume

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que des travaux de changement de la chaudière pour le logement doivent être réalisés à l'alpage de Tréchauffé.

Ces travaux sont situés à l'intérieur du périmètre d'intervention de l'AFP La Forclaz - La Baume.

Une convention de maîtrise d'ouvrage doit être passée entre l'AFP La Forclaz -La Baume et la commune de La Forclaz.

Cette convention a pour objet de confier à l'AFP La Forclaz - La Baume le soin de réaliser ces travaux au nom et pour le compte de la commune de La Forclaz.

Madame le Maire demande l'autorisation au conseil municipal de passer une convention de maîtrise d'ouvrage avec l'AFP La Forclaz - La Baume et de signer les documents nécessaires.

Vote : Accord à l'unanimité

3- Achat de terrain

Madame la Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acquérir une parcelle de terrain située au Cruet, en bordure de la départementale 122 afin d'y construire un mur de soutènement sur la parcelle cadastrée A n° 2748 d'une contenance de 18 m² au prix de 20 € le m², soit un montant de 360 €.

Vote : Accord à l'unanimité

4- Avenant au bail de l'auberge « Le Bois du Cornet »

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de prendre un avenant au bail dérogatoire de l'auberge communal « Le Bois du Cornet » afin d'y modifier le loyer.

Le loyer sera de 421 € HT auquel on ajoute la TVA de 20%.

Vote : Accord à l'unanimité

IV- Affaires générales

1- Transport scolaire à la rentrée scolaire 2024-2025

Pour une raison économique et étant donné le peu d'enfants qui empruntent le bus le midi et sachant qu'il y a un service de restauration scolaire le midi, Madame le Maire propose la suppression du transport scolaire le midi à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

Vote : Accord à l'unanimité

2- Point sur le transfert de la compétence eau et assainissement à compter du 1^{er} janvier 2026

La CCHC a confié au cabinet KPMG une mission sur les éléments financiers et organisationnels pour le transfert de l'eau et de l'assainissement au 1^{er} janvier 2026.

Il est demandé notamment le plan pluriannuel d'investissements en cours et à venir avec leur montant.

Après discussion avec les membres du conseil, il est décidé de noter les travaux à venir suivants :

- Remplacement des conduites d'eau potable aux Chavanettes, au Morel, au Frenay et à Pombourg
- Extension de la STEP afin de pouvoir supporter les constructions à venir
- Raccordement en eau potable et à l'assainissement collectif des futures constructions (zone OAP)
- Recherche de sources à Tréchauffé et au chef-lieu
- Revoir tous les anciens captages

- 3- Organisation des festivités pour le classement de l'église
Afin d'organiser au mieux la journée du 7 juillet 2024 pour fêter le classement de l'église, il est prévu :
- 8 h 45 : rassemblement dans l'église de La Forclaz où sera proposée une rétrospective de l'histoire de l'église avec un focus sur les œuvres réalisées lors de la restauration par Maurice Novarina en 1961.
10 h : messe célébrée par Monseigneur Yves Le Saux, évêque d'Annecy
Vin d'honneur et buffet à l'issue de la cérémonie.
Cette journée sera organisée en partenariat avec l'Association de Sauvegarde du Patrimoine.
- 4- Avis du conseil municipal sur le projet de plan de financement pluriannuel de gestion de la végétation rivulaire du bassin versant des Dranses et l'Est Lémanique
Vote : Le conseil municipal n'a pas souhaité se prononcer sur ce projet.

VII- Questions diverses

- Organisation des élections européennes le dimanche 9 juin 2024
- Information suite au rapport de recherche de fuite de la terrasse inférieure de l'école : pas de fuite
- Demande d'une administrée pour l'installation de tentes le 13/07 afin d'organiser une fête avec 30 personnes : avis favorable
- 6^{ème} édition de la Châtel Chablais Léman Race (vélo) les 20 et 21 juillet 2024 avec un passage sur la commune de La Forclaz les deux jours.
- La commune a reçu une invitation d'Oyace, village jumelé avec La Forclaz pour participer le 10 août 2024 à l'évènement « Chez nous, la tartiflette sous les étoiles » où les deux villages célébreront le jumelage.
- Projet d'aménagement du Col du Grand Taillet : étude à venir

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 21h 25



Le Maire
Maryse GRENAT

Le secrétaire de séance
Marie-France VIGNES